



## Quitter son mari avec son enfant

Par **ebrahim**, le **10/08/2009** à **13:53**

Bonjour,  
Je viens ici pour ma petite soeur qui est actuellement mariée avec un algérien depuis environ 1 an et demi. Elle a eu un enfant avec lui depuis 8 mois et souhaiterait aujourd'hui le quitter. Dans un premier temps a t elle le droit de quitter le domicile conjuguale avec l'enfant. Et deuxièmement comment peut elle entamer une procédure de divorce alors que lui est contre cette décision.  
Merci d'avance.  
Cordialement.

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **14:33**

bonjour, comme votre petite soeur est marié si elle quitte le domicile conjugal son mari pourrait s'en servir contre elle dans une procédure de divorce, sauf si violence conjugale, le recours à un avocat pour divorcer est obligatoire.  
Qu'elle contacte la maison de justice et du droit (proche de son domicile) pour une consultation juridique gratuite avec un avocat, cordialement.  
Les maisons de justice des Yvelines  
LES MUREAUX  
Boulevard Victor Hugo  
78130 LES MUREAUX  
Téléphone : 01 34 92 73 42  
Télécopie : 01 30 99 51 00  
Contact : Mme Fatiha MEKERRI  
Courriel : maisonjustice.sicv@wanadoo.fr  
SAINT QUENTIN EN YVELINES  
Antenne de Trappes  
3 place de la Mairie  
78190 TRAPPES  
Téléphone : 01 30 16 03 20  
Télécopie : 01 30 16 03 21  
Contact : Mme JOYEUX  
Courriel : maison.justice.tra@agglo-sqy.fr  
Antenne de Guyancourt  
Place François Rabelais  
78280 GUYANCOURT  
Téléphone : 01 39 30 32 40  
Télécopie : 01 39 30 32 41  
Contact : Mme JOYEUX  
Courriel : maison.justice.guy@agglo-sqy.fr